



Point de la situation : participation de la Suisse au paquet Horizon 2021–2027

Information du 12 décembre 2025

- ➔ **12 décembre 2025, accès aux domaines stratégiques :** À l'issue du processus de validation de la Commission européenne, la Suisse a pleinement accès aux appels à propositions dans les domaines stratégiques du programme de travail 2026–2027 d'Horizon Europe (par exemple, pour le cluster 4 : intelligence artificielle, technologies quantiques, technologies de communication et de réseau, ainsi que thèmes de recherche liés à l'espace). Cela s'applique à tous les appels à propositions dont l'accès est restreint conformément à l'article 22, paragraphe 5, du règlement Horizon Europe. Certains appels à propositions sont réservés aux États membres de l'UE et de l'EEE. Ils n'ont pas fait l'objet du processus de validation et restent inaccessibles. Dans le cadre du programme Digital Europe (DEP), la Suisse avait déjà obtenu en mars 2025 l'accès aux appels à propositions dans les domaines stratégiques du programme de travail 2025–2027.
- ➔ **10 novembre 2025, signature de l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA) :** L'EUPA a été signé à Berne par le conseiller fédéral Guy Parmelin et la commissaire européenne Ekaterina Zaharieva. Celui-ci s'applique immédiatement, ce qui signifie que la Suisse est associée rétroactivement à Horizon Europe, au programme Euratom et au DEP depuis le 1 janvier 2025, qu'elle participera à ITER à partir du 1 janvier 2026 et qu'elle pourra s'associer à Erasmus+ à partir de 2027. Le financement des projets est désormais assuré directement par la Commission européenne, la Suisse versant à cet effet une contribution obligatoire à l'UE. La signature de l'EUPA a lieu avant le paquet Suisse-UE, mais reste partie intégrale de ce paquet.
- ➔ **20 juin 2025, entrée en vigueur de l'ordre de priorité pour le financement direct 2021–2024 :** Le financement direct continue de rencontrer une forte demande, qui se traduit par le dépôt d'un nombre particulièrement élevé de requêtes de projet. Le financement demandé devrait dépasser les fonds disponibles. Pour y faire face, le Conseil fédéral a décidé d'allouer 75 millions de francs supplémentaires au financement direct. En plus des moyens supplémentaires prévus et en vertu de l'ordonnance applicable en l'espèce, le SEFRI applique des mesures selon un ordre de priorité lors de l'octroi de nouvelles contributions pour les appels à projets des années 2021 à 2024.
- ➔ **10 avril 2025, le Conseil fédéral approuve l'accord sur les programmes de l'UE :** Lors de sa séance du 9 avril 2025, le Conseil fédéral a approuvé l'accord sur les programmes de l'UE et les protocoles correspondants dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la santé. En outre, il a autorisé le conseiller fédéral Guy Parmelin à signer cet accord.
- ➔ **2 avril 2025, Paraphe de l'accord de programme UE (EUPA) :** Les négociateurs en chef de la Suisse et de l'Union européenne ont paraphé l'accord sur les programmes de l'UE. Cet accord entrera en vigueur au moment de la ratification du paquet global Suisse-UE, mais pourra déjà être appliqué à titre provisoire après la signature prévue en novembre.
- ➔ **20 décembre 2024, conclusion matérielle des négociations :** La Suisse et l'UE ont matériellement achevé les négociations sur le paquet Suisse-UE (y compris les programmes de l'UE Horizon Europe, Euratom, Digital Europe et ITER).
- ➔ **20 décembre 2024, activation complète de l'arrangement transitoire :** La Commission européenne a procédé à l'activation complète de l'arrangement transitoire, qui prend effet le 1^{er} janvier 2025. Les chercheurs et innovateurs en Suisse peuvent ainsi participer à presque tous les appels à projets d'**Horizon Europe et du programme Euratom** en tant que bénéficiaires à partir de l'année de programme 2025 (aussi dans le rôle de coordinateur).

➔ **20 décembre 2024, participation au programme Digital Europe à partir de 2025 :** Dans le cadre de l'arrangement transitoire, les chercheurs et les innovateurs en Suisse ont désormais aussi la possibilité de participer aux appels à projets du **programme Digital Europe** en tant que bénéficiaires à partir de l'année de programme 2025 et de soumettre ainsi des demandes de projets dans le rôle de coordinateur. Ils ne peuvent cependant pas participer aux appels à projets des *Specific Objectives* 3 (cybersécurité) et 6 (semi-conducteurs), ces domaines n'étant accessibles qu'aux États membres de l'UE et, de manière limitée, aux États de l'Espace économique européen (EEE). Pour toute question concernant le programme Digital Europe : digital-europe@sbfi.admin.ch.